



Table ronde 1

L'extension de la convergence sur un marché d'oligopoles : quelles conséquences pour la régulation ?

JÉRÔME COUTANT
MEMBRE DU COLLÈGE DE L' ARCEP

9^{ème} Réunion annuelle du FRATEL
10-11 novembre 2011

- 
1. Concentration des acteurs et la constitution d'une structure de marché oligopolistique
 2. Passage d'une régulation marché par marché à une régulation transversale, trans-marchés
 3. Evolution des missions du régulateur
- 

1. Concentration des acteurs et la constitution d'une structure de marché oligopolistique

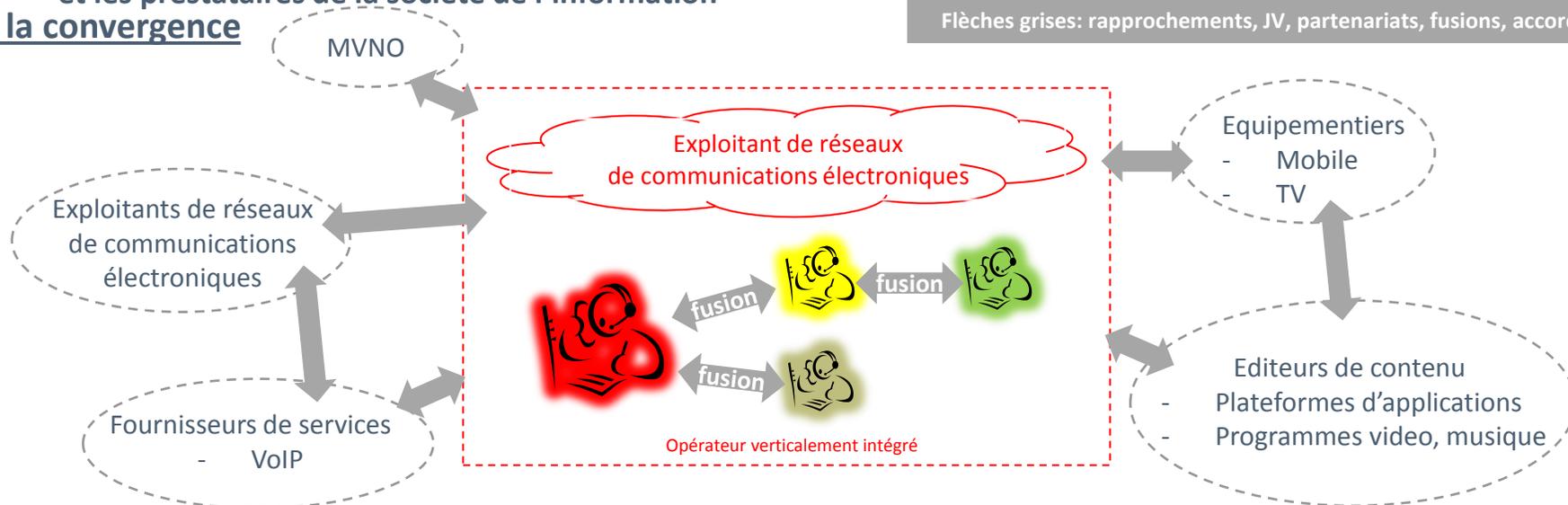
Avant la convergence



Régulation de deux types d'acteurs clairement identifiés : les opérateurs de communications électroniques et les prestataires de la société de l'information

Avec la convergence

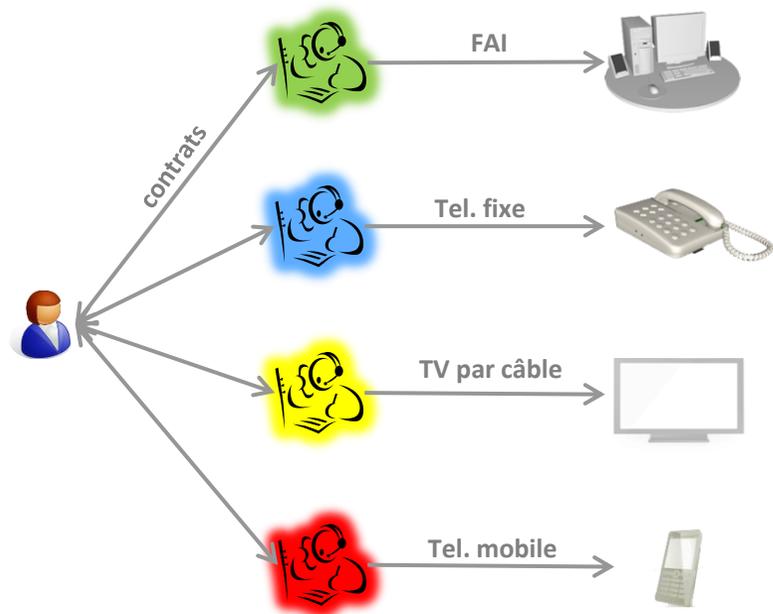
Flèches grises: rapprochements, JV, partenariats, fusions, accords, etc.



Le régulateur doit délimiter un périmètre de régulation face à la constitution de groupes d'acteurs aux interactions fortes qui brouille l'identification des opérateurs de communications électroniques

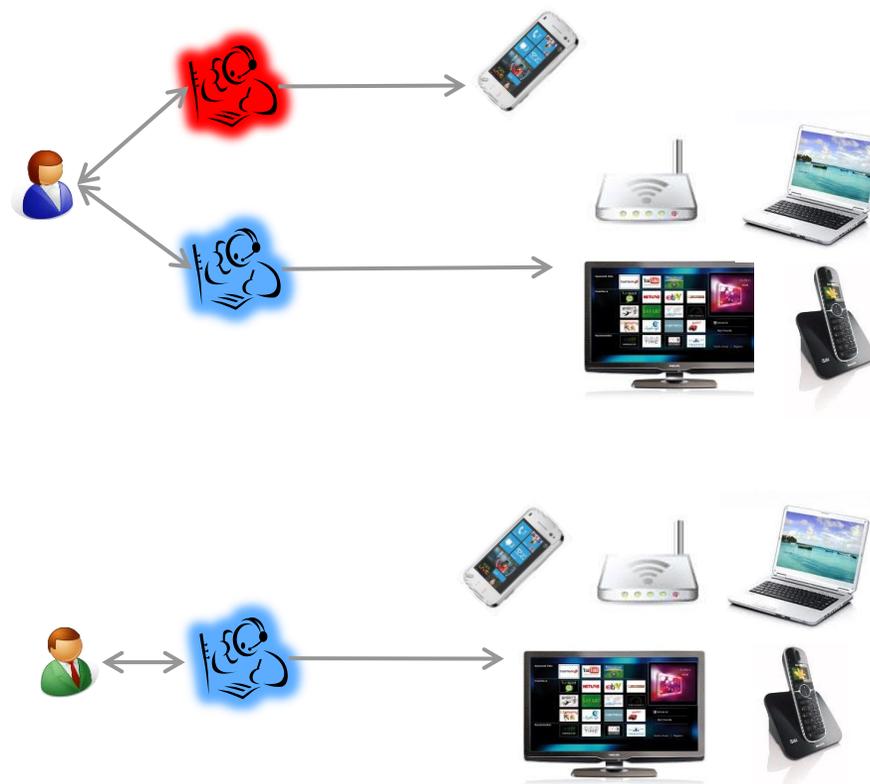
2. Passage d'une régulation marché par marché à une régulation transversale, trans-marchés

Avant la convergence



Modèle : 1 opérateur, offrant 1 service, présent sur 1 marché

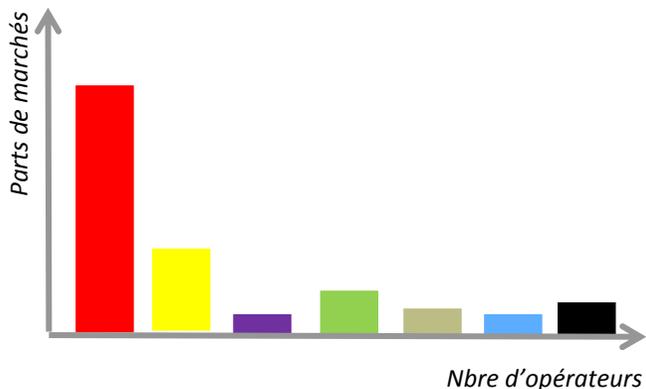
Avec la convergence



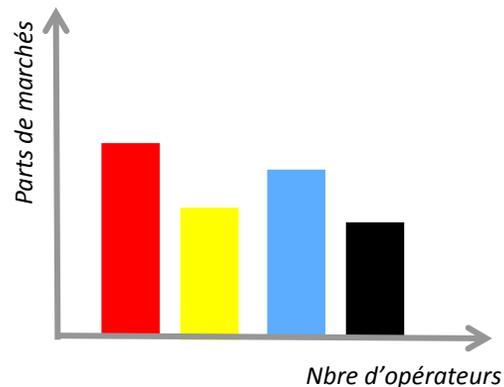
Modèle : 1 opérateur, offrant X services, présent sur X marchés

3. Evolution des missions du régulateur

- Régulation asymétrique de l'opérateur historique
- Emergence de nombreux opérateurs



- Concentration des opérateurs
- Homogénéisation des parts de marchés, la régulation se « symétrise »



Phase 2: favoriser le développement du secteur (innovation et investissement)

Phase 3: intégrer de nouvelles missions, càd. « promouvoir la capacité pour les utilisateurs finals d'accéder à l'information et à en diffuser ainsi qu'à utiliser des applications et services de leurs choix »

Phase 1: faire émerger la concurrence

CONVERGENCE



Merci de votre attention.